



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 35
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 13/06/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 22 – ESL- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de l'Ecole européenne de Droit*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 9 mai 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'Ecole européenne de droit (ESL) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Masters

MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT CEPIL-2023-2024_V2

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	LLM COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE INTERNATIONAL LAW	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
En M2, le deuxième semestre se déroule entièrement à l'université de Dundee.		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		LLM COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE INTERNATIONAL LAW (CEPIL)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S3	SEMESTRE 3	179			30	30	Oui	Oui						
UE	S3	UE1 Private international law (core competencies)				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	Private international law -Fundamental rules and principles	24			5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S3	European private international law	12			2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S3	Introduction to comparative private international law	12			2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S3	UE2 Private international law (specific competencies)				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	Family property in an international context	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International sale of goods	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International and intellectual property law	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International criminal law	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S3	UE3 European law				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	European insolvency law	12			2,5	1	Oui	Oui						
Matière	S3	Personal data protection	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S3	European consumer law	12			2,5	1	Oui	Oui						
Matière	S3	European business law	12			2,5	1	Oui	Oui						
UE	S3	UE4 International legal skills						Oui	Oui						
Matière	S3	Conferences in european and international law and politics	10											Non évaluée	
Matière	S3	Philosophical aspects of law	6											Non évaluée	
Matière	S3	Other conferences	4											Non évaluée	
Matière	S3	Legal english	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S3	Project management					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Rapport écrit en langue anglaise	
Semestre	S4	SEMESTRE 4	40			30	30	Oui	Oui						
	S4	Cours suivis à l'université de Dundee													
UE	S4	UE5				30	30								
Matière	S4	Module 1 - PIL - Common law perspectives	40					Non	Oui						
Matière	S4	Deux modules au choix						Non	Oui						
Matière	S4	Mémoire (voie recherche)						Non	Oui						

Modalités d'évaluation : Selon les modalités de l'université de Dundee